

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente mars deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	27	29
Date de la convocation : 24/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
23	0	6
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, BALOT Nicolas, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, BONNY Marie-Claude, DUGEAY Pascal, MARIAUD Eric, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric, MIGNOT Jean-Marie, ROBERT Marie-José, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, MOUTAUD Florence, MEGE Frédéric, MOURET Stéphanie, MARCOUL-SOULIE Bénédicte, GRANET Frédérique, NIOSSOBANTOU Dimitri, NICOT Damien, ROUGIER Julien, TRICARD Morane, BUSSIÈRE Pascal, MOMART Fabrice, DELIRANT Rose, MORIN Julien, HENRY Amélie

Représentés : DUPUY-LEGRAND Céline représentée par BALOT Nicolas, EHLIG Genêt représentée par BUSSIÈRE Pascal

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, ROUGIER Julien est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

### **N°2026\_D\_011**

#### **Objet : Désignation des membres des organismes extérieurs**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès verbal d'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation de représentants à des organismes extérieurs ci-dessous :

- VBG
- CIMD
- SELI
- Foyer de vie APF
- EHPAD La Valoine Feytiat
- Correspondant défense
- Conseil d'écoles

Considérant qu'ultérieurement des délibérations pourront être votées en fonction du formalisme de certains organismes extérieurs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide du mode de suffrage à main levée à l'unanimité en vertu de l'article L. 2121-21 du CGCT,

- vote l'élection des élus représentants au sein de ces organismes extérieurs (annexés à cette délibération).

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En mairie le lundi 30 mars 2026

**Le maire,  
Laurent LAFAYE.**

